



Nations Unies

Commission des stupéfiants

**Rapport de la reprise
de la cinquante-cinquième session
(6 et 7 décembre 2012)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 8A

Conseil économique et social
Documents officiels, 2012
Supplément n° 8A

Commission des stupéfiants

**Rapport de la reprise de la cinquante-cinquième session
(6 et 7 décembre 2012)**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. Lorsqu'une telle cote est mentionnée, il s'agit d'un document de l'Organisation des Nations Unies.

[20 décembre 2012]

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention. | 1 |
| A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social . . . | 1 |
| Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session | 1 |
| B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social | 1 |
| Décision 55/1 Organisation des travaux des sessions futures de la Commission des stupéfiants | 1 |
| II. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique | 3 |
| A. Délibérations | 4 |
| B. Mesures prises par la Commission | 5 |
| III. Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission | 6 |
| A. Délibérations | 6 |
| B. Mesures prises par la Commission | 8 |
| IV. Questions diverses | 9 |
| Délibérations | 9 |
| V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session | 11 |
| VI. Organisation de la session et questions administratives | 12 |
| A. Ouverture et durée de la session | 12 |
| B. Participation | 12 |
| C. Documentation | 13 |
| D. Clôture de la reprise de la cinquante-cinquième session | 13 |
| Annexe | |
| Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | 14 |

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

Projet de décision

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la décision 55/1, que la Commission des stupéfiants a adoptée à la reprise de sa cinquante-cinquième session.

Décision 55/1

Organisation des travaux des sessions futures de la Commission des stupéfiants

Le 7 décembre 2012, la Commission des stupéfiants, ayant à l'esprit les débats qu'elle avait tenus sur la manière d'améliorer ses méthodes de travail, a décidé ce qui suit:

a) Pour ses sessions futures, les projets de résolutions devant être examinés à la partie de session tenue au premier semestre devront être déposés, en principe, un mois avant le début de cette partie de session;

b) Les projets de résolutions devant être examinés à la partie de la cinquante-sixième session prévue pour le premier semestre de 2013 devront être déposés trois semaines avant le début de cette partie de session;

c) Pour ses sessions futures, la partie de session tenue au premier semestre sera précédée de consultations informelles d'avant-session, avec services d'interprétation, qui se tiendront le jour ouvrable précédant le premier jour de cette partie de session, offrant ainsi aux États Membres l'occasion de se consulter de manière informelle sur les projets de résolutions et, entre autres, sur l'ordre du jour provisoire de la session suivante de la Commission;

d) Le Secrétariat prendra les dispositions voulues pour la bonne application des alinéas a) à c) ci-dessus, et plus particulièrement fera en sorte que les projets de résolutions soient mis à disposition dans les six langues officielles une semaine au moins avant le début des consultations informelles d'avant-session que la Commission tient au premier semestre;

e) Aux fins des objectifs de la partie B de la résolution 52/214 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997, dans laquelle celle-ci invitait tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendrait, la possibilité de ramener progressivement de 32 à 20 pages la longueur de leurs rapports, sans nuire à la qualité de leur présentation ou de leur contenu, la Commission s'attachera à réduire la longueur de ses rapports annuels, compte tenu de la nécessité d'y faire figurer les résolutions et décisions adoptées ou transmises par elle, ainsi que de brefs résumés des délibérations tenues au titre de chaque point de l'ordre du jour, en insistant plus particulièrement sur les constatations qui auront été faites et les conclusions tirées en matière de politiques;

f) Ayant à l'esprit la nécessité de maintenir la discipline budgétaire, d'utiliser les services de conférence de manière rationnelle et de conduire ses travaux plus efficacement, la Commission se verra soumettre par le Secrétariat, à sa cinquante-septième session, un rapport sur la documentation établie à son intention, notamment le coût, le nombre et la fréquence de publication des documents, sur les efforts faits par le Secrétariat pour rationaliser, en interne, la production de ces documents et sur les économies ainsi réalisées, ainsi que des recommandations à ce sujet, notamment sur les moyens d'améliorer encore et de réduire les rapports exigés chaque année en se fondant sur un examen approfondi des tâches qui lui sont actuellement confiées, afin de repérer celles qui sont dépassées ou qui font double emploi.

Chapitre II

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

3. À sa 1^{re} séance, qu'elle a tenue conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le 6 décembre 2012, la Commission des stupéfiants a examiné le point 3 de l'ordre du jour, libellé comme suit:

“Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

- a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale;
- b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique.”

4. Pour l'examen du point 3, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12/Add.1-E/CN.15/2012/12/Add.1);

b) Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/CRP.9-E/CN.15/2012/CRP.7, en anglais seulement).

5. Le Directeur de la Division de la gestion de l'ONUDC, le Chef du Service de la gestion des ressources financières et le représentant de l'Espagne, intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, ont fait des déclarations liminaires.

6. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, des Pays-Bas, du Japon, de la Fédération de Russie, du Mexique, du Pakistan et des États-Unis d'Amérique.

A. Délibérations

7. Les orateurs se sont félicités de ce que les Commissions tiennent, à la reprise de leur session, une réunion conjointe qui était l'occasion d'accroître les synergies sur les points pertinents de leurs ordres du jour respectifs.

8. Intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONU DC, le représentant de l'Espagne a brièvement présenté les travaux du groupe. Il a également lu une déclaration des coprésidents du groupe de travail et invité la Commission à en prendre note et à en rendre compte dans le rapport de la reprise de sa cinquante-cinquième session.

9. Les orateurs ont remercié le groupe de travail et ses coprésidents pour ce qu'ils avaient accompli. Le groupe de travail avait effectivement permis d'échanger des informations et de resserrer le dialogue sur des questions telles que les progrès réalisés par l'ONU DC dans la mise en œuvre de son approche de programmation intégrée, ainsi que les moyens d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office. On s'est déclaré généralement favorable à ce que le mandat du groupe de travail soit renouvelé à la prochaine session de la Commission. À cet égard, il a été mentionné qu'un plan de travail annuel structuré et dûment approuvé par les États Membres serait apprécié. Certains représentants ont proposé que le groupe de travail devienne un organe permanent, comme cela avait été recommandé dans la déclaration liminaire que le représentant du Pérou avait lue au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Certains représentants ont été d'avis que le groupe de travail devait conserver sa forme actuelle.

10. De nombreux orateurs ont parlé de la situation financière de l'ONU DC. On s'est dit préoccupé quant à la pérennité et à la prévisibilité du financement et quant à la capacité de l'ONU DC à s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées, en particulier compte tenu de la tendance à la baisse des contributions non réservées à des fins particulières. On a souligné l'importance de la transparence, du contrôle et de l'évaluation. On a estimé qu'il était crucial que les pays bénéficiaires s'impliquent dans les programmes d'assistance technique.

11. Plusieurs orateurs se sont félicités de la stratégie que l'ONU DC entendait suivre pour lever des fonds en ce qu'elle constituait une bonne base de discussion, ainsi que des propositions concrètes qui étaient avancées pour améliorer la situation financière de l'Office. On a insisté sur le fait qu'il importait de chercher à obtenir du budget ordinaire des crédits d'un montant accru. Les donateurs ont été encouragés à ne pas réduire le montant des contributions qu'ils versaient à des fins générales. Si certains représentants étaient favorables à la notion de "fonctions essentielles", qu'ils jugeaient utile pour réaliser des gains d'efficacité dans le financement des activités confiées à l'ONU DC, une délégation a souhaité qu'elle ne soit pas employée, conformément à ce que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait préconisé.

12. De nombreux orateurs ont estimé que le groupe de travail devait continuer de débattre des questions touchant à la mobilisation de fonds. En particulier, le Secrétariat a été prié de fournir aux États Membres des exemples concrets illustrant les incidences du recouvrement intégral des coûts sur les projets et programmes, ainsi que des informations supplémentaires sur les dépenses et l'allocation des fonds

de l'ONUDC. Il a été ajouté que les contributions strictement réservées à certaines fins, notamment, étaient un sujet de préoccupation. Il a aussi été souligné que les représentants des États Membres à Vienne et à New York devaient se concerter quant aux priorités qui devaient ressortir des décisions prises concernant le budget ordinaire de l'ONU.

13. Le Chef du Service de la gestion des ressources financières a donné des informations sur les états financiers de l'ONUDC relatifs à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et sur l'opinion sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes avait émise à leur sujet.

B. Mesures prises par la Commission

14. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a pris note de la déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (voir annexe).

Chapitre III

Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission

15. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission".

16. Pour ce faire, elle était saisie d'une note sur l'organisation des tables rondes de la cinquante-sixième session (E/CN.7/2012/CRP.10, en anglais seulement).

17. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation de la cinquante-sixième session. Le représentant du Mexique a fait une déclaration.

A. Délibérations

1. Durée de la cinquante-sixième session et autres dispositions

18. La Présidente a rappelé qu'à la réunion intersessions qui s'était tenue le 2 octobre 2012, il avait été convenu que la cinquante-sixième session de la Commission durerait cinq jours, qu'elle se tiendrait du lundi 11 mars au vendredi 15 mars 2013 et qu'elle serait précédée de consultations le 8 mars 2013. Elle a aussi rappelé qu'à cette même réunion, il avait été convenu de recommander à la Commission de fixer la date limite provisoire de dépôt des projets de résolutions trois semaines avant le début de la session, ce qui correspondait, pour la cinquante-sixième session, au 18 février 2013 à midi. La Présidente a également rappelé que les bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avaient, à leur réunion conjointe du 22 mai 2012, recommandé que la reprise de la cinquante-sixième session de la Commission des stupéfiants se tienne les 12 et 13 décembre 2013.

2. Débat thématique

19. La Commission a été informée que son bureau élargi s'était, à sa réunion du 4 décembre 2012, accordé sur une série de thèmes subsidiaires dont il recommandait que la Commission les examine lors des tables rondes qu'elle tiendrait à sa cinquante-sixième session:

a) Thème subsidiaire de la table ronde sur la réduction de la demande et les mesures connexes: "La prévention de la toxicomanie: un moyen de contenir le problème mondial de la drogue dans le cadre d'une approche fondée sur des données scientifiques";

b) Thème subsidiaire de la table ronde sur la réduction de l'offre et les mesures connexes: "Importance de la coopération internationale, de la coordination et du financement pour promouvoir les activités et programmes pertinents concernant tous les aspects du développement alternatif à l'appui du régime de contrôle des drogues établi par les trois conventions internationales applicables en la matière, dans un cadre international plus large";

c) Thème subsidiaire de la table ronde sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale: "Importance du renforcement de l'application opérationnelle des dispositions conventionnelles relatives à la coopération internationale, y compris pour lutter contre le blanchiment d'argent et empêcher la circulation transfrontière illicite des espèces et des instruments monétaires".

3. Dispositions à prendre pour les tables rondes

20. La Commission a été informée que son bureau élargi avait, à sa réunion du 4 décembre 2012, recommandé que les dispositions suivantes soient prises concernant l'organisation des tables rondes devant se tenir à sa cinquante-sixième session:

- a) Suspension de la séance plénière le mardi 12 mars 2013 pour permettre:
 - i) La tenue de la table ronde sur la réduction de la demande et les mesures connexes de 9 heures à 11 heures;
 - ii) La tenue de la table ronde sur la réduction de l'offre et les mesures connexes de 11 h 30 à 13 h 30;
 - iii) La tenue de la table ronde sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale de 15 h 30 à 17 h 30;

b) Étant donné que les tables rondes se tiendront le deuxième jour de la cinquante-sixième session de la Commission et que les travaux du Comité plénier seront dirigés par le premier vice-président, les tables rondes seront présidées par le président, le deuxième vice-président et le troisième vice-président de la Commission à sa cinquante-sixième session. Le président de chaque table ronde sera désigné par tirage au sort;

c) Le premier vice-président de la Commission à sa cinquante-sixième session procédera au tirage au sort.

4. Préparatifs de l'examen de haut niveau des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

21. La Commission a également été informée que dans sa résolution 67/193, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue", l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'organiser une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, à la suite de l'examen de haut niveau que la Commission aurait organisé à sa cinquante-septième session, en mars 2014, pour faire le point sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

22. La Commission a été informée que le bureau élargi de sa cinquante-sixième session débattrait des préparatifs de l'examen de haut niveau en même temps que de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session. Parmi les questions à

traiter en rapport avec cet examen figuraient la date et la durée du débat de haut niveau, sa configuration, le texte qui en serait issu et le processus préparatoire qui permettrait d'aboutir audit texte.

B. Mesures prises par la Commission

23. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a adopté un projet de décision déposé par la Présidente et intitulé "Organisation des travaux des sessions futures de la Commission des stupéfiants" (E/CN.7/2012/L.17). (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, décision 55/1.)

24. À la même séance, la Commission a aussi pris note des dates et délais fixés et des dispositions prises pour sa cinquante-sixième session, tels qu'ils sont mentionnés au paragraphe 18 ci-dessus.

25. À la même séance, la Commission a en outre approuvé les thèmes subsidiaires des tables rondes de sa cinquante-sixième session et les dispositions à prendre pour l'organisation de celles-ci, tels qu'ils sont mentionnés aux paragraphes 19 et 20 ci-dessus.

Chapitre IV

Questions diverses

26. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses", au titre duquel elle a discuté d'une invitation que le Président du Conseil économique et social avait adressée aux présidents des commissions techniques pour demander aux membres de ces dernières de soumettre des contributions écrites sur les grandes questions à inscrire au programme de développement pour l'après-2015.

27. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document de séance E/CN.7/2012/CRP.11-E/CN.15/2012/CRP.9 et Corr.1 (en anglais seulement).

28. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour, indiquant qu'elle rendrait compte, dans la réponse qu'elle adresserait au Président du Conseil économique et social en sa qualité de Présidente de la Commission à sa cinquante-sixième session, des contributions faites par les États Membres concernant le programme de développement pour l'après-2015 et des délibérations tenues sur le sujet à la reprise de la session. Le Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, du Mexique, de la République islamique d'Iran, des États-Unis, du Canada et du Pakistan, ainsi que par les observateurs de la Suisse, de la Jordanie et de l'Équateur.

Délibérations

Programme de développement pour l'après-2015: Conseil économique et social

29. Les orateurs ont donné leur point de vue sur un certain nombre de questions que la Présidente de la Commission à sa cinquante-cinquième session pourrait aborder dans sa réponse au Président du Conseil économique et social, compte tenu des avis exprimés par les différents membres de la Commission au sujet des questions qui présentaient un intérêt pour cette dernière et qu'il devait être envisagé d'inscrire au programme de développement pour l'après-2015. Il a été souligné que ce programme concernait fondamentalement le développement durable. Les orateurs ont insisté sur l'importance qu'il y avait à assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant le détournement et l'usage illicite. La prévention de l'usage illicite et de la dépendance ainsi que le traitement et la réadaptation des toxicomanes étaient autant d'éléments essentiels à une démarche globale faisant intervenir d'autres organismes qui, telle l'Organisation mondiale de la Santé, avaient un rôle substantiel à jouer. Il a aussi été souligné que, dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue, l'accent devait être mis sur les jeunes. Les orateurs ont fait observer que le développement alternatif et l'action en faveur de l'égalité des sexes étaient des aspects importants de la lutte contre la pauvreté. Les effets de la "narco-corruption" sur la bonne gouvernance ont également été mentionnés.

30. Les orateurs se sont déclarés en faveur d'un resserrement des liens entre les travaux menés par la Commission à Vienne et les débats tenus à New York sur les mêmes sujets. Il a été souligné que des discussions sur les points intéressant la

Commission devant être inscrits au programme de développement pour l'après-2015 avaient eu lieu dans le cadre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

31. En réponse aux questions des délégations, le Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC a insisté sur le fait que les activités de l'Office s'inscrivaient dans le cadre plus large des activités des Nations Unies et qu'elles étaient étroitement coordonnées avec celles des organes qui avaient été spécialement mis sur pied aux fins de l'établissement du programme de développement pour l'après-2015.

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session

32. À sa 2^e séance, le 7 décembre 2012, la Commission a adopté les parties de son projet de rapport intitulées “Organisation de la session et questions administratives” et “Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d’organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique” (E/CN.7/2012/L.1/Add.6 et 7), telles qu’elles avaient été modifiées oralement.

33. À la même séance, la Présidente a présenté oralement un projet de décision concernant le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-cinquième session. La Commission a approuvé ce projet de décision pour adoption par le Conseil économique et social. (Pour le texte, voir chap. I, sect. A.)

34. La Commission a par ailleurs décidé de confier la mise au point définitive du rapport à son Rapporteur, assisté de la Présidente.

Chapitre VI

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

35. La Commission des stupéfiants a repris sa cinquante-cinquième session à Vienne les 6 et 7 décembre 2012.

36. Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à l’ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

37. Conformément à cette décision, la Commission des stupéfiants a tenu une réunion conjointe avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le premier jour de la reprise des sessions, le 6 décembre, afin d’examiner le point 3 de l’ordre du jour.

38. Les points restants de l’ordre du jour ont été examinés ultérieurement lors d’une réunion distincte, tenue le 7 décembre, comme le prévoyait le projet d’organisation des travaux (E/CN.7/2012/1/Add.1, annexe).

39. Des déclarations liminaires ont été faites par les Présidentes des Commissions et par le Directeur exécutif adjoint de l’ONUDC, intervenant au nom du Directeur exécutif. Le Représentant du Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l’observateur de Chypre (au nom de l’Union européenne) et les représentants de la Fédération de Russie, du Mexique et des États-Unis ont aussi fait des déclarations.

B. Participation

40. Les représentants de 40 États membres de la Commission ont participé à la session (le Cameroun, le Ghana, le Myanmar, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Sierra Leone, le Suriname, le Swaziland et le Turkménistan n’étaient pas représentés). Des observateurs d’autres États Membres de l’Organisation des Nations Unies, des représentants d’organismes du système des Nations Unies et des observateurs d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également assisté. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.7/2012/INF/3 (en anglais seulement).

C. Documentation

41. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-cinquième session figure dans le document de séance E/CN.7/2012/CRP.8/Add.1 (en anglais seulement).

D. Clôture de la reprise de la cinquante-cinquième session

42. À la 2^e séance, le 7 décembre, la Présidente de la Commission a fait une déclaration de clôture.

Annexe

Déclaration des coprésidents du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. À la suite des réunions informelles du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les coprésidents du groupe ont présenté la déclaration ci-dessous à la Commission des stupéfiants à la reprise de sa cinquante-cinquième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa vingt et unième session.

2. Conformément à son mandat, défini dans la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et dans la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que dans les résolutions 54/10 et 54/17 de la Commission des stupéfiants et les résolutions 20/1 et 20/9 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail a examiné à ses dernières réunions informelles en date de très nombreuses questions, dont les suivantes: a) appuyer la définition et la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'ONUDC; b) assurer le suivi de la définition de programmes thématiques et régionaux; c) promouvoir des mesures visant à améliorer la situation financière de l'ONUDC et; d) soutenir les mesures visant à promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes.

3. Le mandat du groupe de travail prendra fin au premier semestre 2013, conformément à la décision 2011/258 du Conseil économique et social. En 2013, il est attendu de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-sixième session et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session qu'elles procèdent à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et examinent l'opportunité d'en reconduire le mandat. Afin de faciliter les consultations à la reprise de la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants et à la reprise de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le groupe de travail souhaite porter à l'attention des Commissions les grands points ci-après, de manière à poursuivre sur l'élan impulsé par les résolutions 54/10 de la Commission des stupéfiants et 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Appui continu à la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes

4. Le groupe de travail a entendu les conclusions de l'évaluation de nombreuses présentations, à l'occasion desquelles les participants ont redit à quel point il importait de disposer à l'ONUDC d'une fonction d'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendante, qui concentre son attention sur l'exécution, la performance et l'impact des programmes thématiques et régionaux.

5. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander d'inviter le Groupe de l'évaluation indépendante à continuer de:

- a) Fournir au groupe de travail les conclusions de son évaluation des programmes thématiques et régionaux de l'ONUDC;
- b) Consulter le groupe de travail au sujet des activités menées et résultats obtenus par lui;
- c) Promouvoir une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'ONUDC à toutes les étapes de la planification, de la définition et de la mise en œuvre des programmes;
- d) Suivre avec l'ONUDC l'application des recommandations faites par les organes de contrôle compétents.

Appui continu à la promotion d'une approche de programmation intégrée

6. Le groupe de travail a reçu les premières conclusions de l'évaluation de l'approche de programmation intégrée, qui montrent que celle-ci peut aider l'ONUDC à acquérir une perspective régionale et thématique intégrée et à améliorer les liens entre ses politiques, sa planification stratégique, ses activités de programme, la mobilisation des ressources et ses partenariats avec toutes les parties prenantes concernées.

7. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de:

- a) Continuer de prôner le passage d'une approche axée sur les projets à une approche de programmation intégrée à l'ONUDC;
- b) Continuer de discuter de l'approche de programmation intégrée et de promouvoir sa mise en œuvre par l'ONUDC et ses organes directeurs dans l'ensemble de l'organisation, à toutes les étapes des cycles de programmation;
- c) Mettre à profit les conclusions de l'évaluation et les enseignements tirés des expériences menées dans le domaine de l'approche de programmation intégrée lors des débats consacrés aux questions de mobilisation de fonds.

Appui continu à la consolidation de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

8. Le groupe de travail a discuté à plusieurs reprises des questions de mobilisation de fonds et des moyens d'atteindre un équilibre durable entre les financements de base et les autres financements pour que l'ONUDC puisse maintenir sa capacité d'exécution des programmes thématiques et régionaux et assurer la viabilité de ces derniers.

9. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander d'accorder une attention prioritaire à la question du financement et de la gestion financière de l'Office et de les aider à contribuer plus activement, dans une plus grande transparence, à l'établissement du budget biennal consolidé, notamment à la partie concernant les ressources à des fins spéciales, de la manière suivante:

a) En se tenant informé du processus de mobilisation de ressources et en le facilitant, ce qui contribuerait à promouvoir, dans la transparence et de manière globale, les programmes régionaux et mondiaux intégrés, ainsi que les besoins en ressources correspondants, et d'améliorer la prévisibilité des financements;

b) En examinant les moyens de promouvoir la stabilité financière de l'ONUUDC, notamment par l'élaboration, sur proposition de l'ONUUDC, d'un système propre à encourager une optique à long terme pour le versement de contributions, y compris de contributions de base d'un montant accru, ainsi que d'incitations plus fortes en faveur du versement de contributions destinées à des fins génériques au niveau des programmes et en faveur du financement pluriannuel;

c) En donnant constamment des conseils sur les mécanismes propres à soutenir l'infrastructure de base et la capacité d'exécution de l'ONUUDC;

d) En apportant un appui continu en faveur de la communication d'informations programmatiques et financières claires et axées sur les résultats au niveau des réalisations, notamment en mettant en place un cycle pour la communication au groupe de travail d'informations concernant les résultats et priorités des programmes régionaux et thématiques.

Appui continu à l'amélioration du rôle d'organe directeur et du fonctionnement des Commissions

10. Le groupe de travail a pu discuter de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par les deux Commissions sur la base de la documentation fournie par le Secrétariat.

11. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient lui demander de poursuivre la discussion sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par les deux Commissions, après avoir précisé la fréquence, la forme et la teneur des rapports que le Secrétariat devrait établir sur la question.

Reconduction du mandat du groupe de travail et réexamen de sa forme et de l'organisation de ses travaux

12. Depuis sa création, le groupe de travail a beaucoup fait, et il peut encore contribuer à améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUUDC en continuant de servir de cadre de dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre les États Membres et le Secrétariat sur l'élaboration et l'exécution des programmes thématiques et régionaux de l'ONUUDC et en continuant d'examiner à intervalles réguliers les questions financières concernant l'ONUUDC.

13. Si les Commissions décidaient de reconduire le mandat du groupe de travail, elles pourraient en revoir la forme et l'organisation des travaux à leurs sessions ordinaires de 2013 et examiner à cette fin les propositions concrètes faites par les délégations sur le sujet.